

Braccio, Nadia

De: Greffe
À: L.A.
Objet: RE: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R3854-2013 (phase 2)

De : L.A. (mlaf13@runbox.com)
Envoyé : 10 mars 2014 11:17
À : Greffe
Objet : À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R3854-2013 (phase 2)

Aux membres de la Régie de l'énergie
Mesdames Louise Pelletier, Louise Rozon et Françoise Gagnon

OBJET: Les nouveaux compteurs - À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R 3854-2013 (phase 2)

L'attitude d'Hydro-Québec

Après avoir reçu l'avis d'installation des nouveaux compteurs, j'ai signifié mon refus à Hydro-Québec par courrier recommandé avec copies par courriel à Mme Ouellet et à Mme Houda-Pépin. Mon terrain est clôturé et il y avait quelqu'un à la maison lorsque l'employé de Capgemini est passé. Il n'a pas insisté. Huit mois plus tard, un employé de Capgemini laisse un message sur le répondeur pour prendre rendez-vous afin de remplacer le compteur. Depuis, CapeGemini appelle régulièrement comme si la lettre recommandée n'avait jamais été envoyée, comme si mon refus n'existait pas.

Comment ne pas se sentir en état de siège? J'ai maintenant installé un cadenas à la porte de la clôture car je ne veux pas revenir chez moi devant le fait accompli. Même ainsi, lorsque je m'absente, je m'inquiète car il y a suffisamment de cas avérés de remplacement de compteurs malgré le refus des résidents.

Un choix clair, signifié par courrier recommandé n'est manifestement pas suffisant. Hydro-Québec ne devrait-elle pas avoir une liste de tous ceux qui lui ont envoyé une lettre de refus? Je considère ces appels comme du harcèlement de la part d'Hydro-Québec et de CapeGemini.

Les frais punitifs : une autre forme d'intimidation

Le coût de la méthode de relève actuelle est inclus dans mes mensualités et je ne veux pas payer non plus pour conserver un compteur électromécanique déjà installé, en bon état de marche, et sans risque pour ma santé et celle de mes proches. Ces frais sont abusifs et antidémocratiques.

Les nouveaux compteurs : engraisser la vache à lait

Tous les gens que je connais à qui on a installé un nouveau compteur, le plus souvent à leur insu, ont vu leur facture d'électricité augmenter d'à peu près 20% pour la même consommation. On parle peu de cette conséquence de l'installation des nouveaux compteurs. Mais c'est une augmentation réelle qui échappe au contrôle du coût de l'électricité par la Régie.

Le gouvernement québécois et Hydro-Québec profitent directement de cette augmentation aux dépens des consommateurs.

La santé

Les effets possibles du nouveau compteur (à 2 m de la chambre) constituent un risque que je ne veux pas courir et je m'inquiète grandement des conséquences à long terme du déploiement de ce réseau sur la santé de la population québécoise. Dans toute autre circonstance, face aux témoignages des gens atteints et aux inquiétudes de nombre d'experts indépendants, le gouvernement prendrait des mesures, mais dans ce dossier, il se tient coi.

Depuis quand Hydro-Québec est-elle une autorité en matière de santé? Je ne crois pas que les audiences publiques aient été une démonstration d'honnêteté de la part de la Régie et du gouvernement. Les compteurs ne sont que la partie la plus visible de tout un système de déploiement dont il serait grand temps d'analyser le coût réel et les conséquences avant qu'il ne soit trop tard.

De quel droit Hydro-Québec et le gouvernement se permettent-ils de jouer avec la santé de la population? Qui prend la responsabilité de laisser une société d'État nous rendre malades, angoissés et appauvris?

Cette situation est une trahison de la part de nos institutions.

Un moratoire serait pourtant une décision raisonnable et responsable.

Louise A.